**PROVINCE DE QUÉBEC**
**M.R.C. DE L'ISLET**
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

**Procès-verbal** de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le mardi 6 octobre 2026, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Madame la conseillère Monique Gamache, Messieurs les conseillers, Langis Gamache, Damien Jean et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

## 01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

## 02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2026
04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
    - 06.01. États financiers comparatifs 2025-2026
    - 06.02. Dépôt du sommaire d'évaluation 3 e année (2025-2026-2027)
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
    - 08.01. Fin de saison régulière en voirie et remisage de l'International
    - 08.02. Vente d'articles usagés
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, famille)
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio, café Le Rassembleur)
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
    - 13.01. Sentier des crêtes
14. VARIA
    - 14.01. Représentations du Maire en septembre
15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
16. CORRESPONDANCE
17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Résolution 118-10-2026**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.

## 03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2026

**ATTENDU QU'** une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 8 septembre 2026 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

**EN CONSÉQUENCE,** **Résolution 119-10-2026**
Il est proposé par le conseiller Marie-Jean Pellerin, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal soit accepté tel quel.

## 04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Hydro-Québec : la rencontre a eu lieu et les personnes concernées ont pu se faire entendre. Hydro-Québec reste ouvert aux solutions et poursuivra le dossier en fournissant de l'information aux moments opportuns.

## 05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

**ATTENDU QUE** sous la résolution **08-01-2026,** le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2026 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

**EN CONCLUSION,** **Résolution 120-10-2026**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 109 930.31 $.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, greffière-trésorière

## 06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

### 06.01. États financiers comparatifs 2025-2026

La directrice générale présente les états financiers comparatifs comme l'édicte la Loi. Cette présentation comprend les résultats atteints pour l'exercice en cours avec les résultats atteints pour la même période de l'exercice précédent ainsi que les résultats anticipés pour tout l'exercice en cours avec le budget courant.

**06.02. Dépôt du sommaire d'évaluation 3 e année (2025-2026-2027)**

Le sommaire pour la troisième année du rôle 2025-2026-2027 a été déposé au bureau le 4 septembre 2026. Le Maire en fait la présentation.

**07. SÉCURITÉ PUBLIQUE** (police, incendie, sécurité civile)

Rien

**08. TRANSPORT** (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

**08.01.Fin de saison régulière en voirie et remisage de l'Inter**
Le Conseil est d'accord pour mettre fin à la saison Voirie vers la mi-octobre ou un peu plus selon le travail et la température. Pour le remisage de l'Inter,
**Résolution 121-10-2026**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la directrice générale, Dany Marois, pour remiser le camion International, auprès de la SAAQ, avant le 1 er novembre 2026.

**08.02. Vente d'articles usagés**
Aucune offre n'a été reçue pour la faucheuse téléportée ; une nouvelle procédure sera lancée au printemps. Pour le souffleur Normand,

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité a reçu une offre à 1 865 $ et une autre à 2 050 $ ;

**Résolution 122-10-2026**
Il est proposé par le conseiller Langis Gamache, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accorder le souffleur Normand à M. Pierre A. Pelletier pour la somme de 2 050 $ plus les taxes applicables.

**09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)**

Rien

**10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, famille)**

Rien

**11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio, café Le Rassembleur)**

Rien

**12. IMMOBILISATION**

Rien

**13. DEMANDES DIVERSES :**

**13.01. Sentier des crêtes**

**CONSIDÉRANT QUE** Ce projet consiste à créer des sentiers pédestres et de ski nordique prenant racine dans le piémont des Appalaches ;

**CONSIDÉRANT QU'** Une portion du sentier sera situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet ;

**CONSIDÉRANT QUE** Les promoteurs du projet demandent une lettre d'appui pour les aider dans leurs démarches de mise en place ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est d'accord avec le projet qui est sans obligation pour les propriétaires de terrains concernés par les sentiers ;

**EN CONSÉQUENCE,** **Résolution 123-10-2026**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet appui la démarche de création des sentiers des Crêtes ; une lettre sera expédiée à l'organisme promoteur à cet effet.

**13.02. Histoire de saumon**
Le conseil décide de ne pas donner suite.

**13.03. Fondation Jeunesse Côte Sud**
Invitation au souper bénéfice des Agapes : le conseil décide de ne pas donner suite.

**13.04. Rendez-vous du président de la FQM**
Invitation pour le lundi 19 octobre 2026, à 19 h, au Centre Bombardier. Chacun s'inscrira selon disponibilité.

**13.05. CDC**
Invitation à une rencontre de réseautage et échanges avec le milieu communautaire le 28 octobre 2026 à la Vigie de St-Jean-Port-Joli. Chacun s'inscrira selon disponibilité.

**13.06. La Chaudronnée**
Demande d'une lettre d'appui pour dépôt d'un projet au Fonds de vitalisation. Mme Jinny Lord, Directrice de La Chaudronnée, explique le projet et le besoin de l'appui.
**Résolution 124-10-2026**
Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Damien Jean de fournir une lettre d'appui à La

Chaudronnée pour leur projet à déposer au programme Fonds de vitalisation.

La location de la salle sera traitée avec la politique actuelle.

## 14. VARIA

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

## 15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

## 16. CORRESPONDANCE

Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

## 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Résolution 125-10-2026**
Proposé par la conseillère Monique Gamache, il est 20 h.

**Maire** **D.G/greffière-trésorière**